

**Contributions des associations de l'I.A.E. de psychanalyse  
au séminaire de décembre 1997,  
sur le thème:**

***"Nomination, Institution et Laïcité"***

Les textes qui sont réunis dans ce courrier sont présentés comme une contribution de l'association dont ils émanent et paraissent par ordre alphabétique, avec le ou les noms propres s'il y en a d'inscrits.

Pour le séminaire de décembre, dix associations se répartiront par tirage au sort neuf heures de débat, les unes après les autres, en séance plénière, selon leur propre vouloir mais sans lecture d'exposé. Pas plus d'une heure à propos d'une association. La dernière heure du séminaire sera consacrée à son évaluation.

Les neuf associations qui ont annoncé leur intervention sont les suivantes:

- les Cartels Constituants de l'Analyse freudienne -
  - le Cercle freudien -
  - le Coût Freudien -
- l'École Belge de Psychanalyse -
  - Espace Analytique -
- l'Instituto Il Lavoro psicoanalitico
  - Psychanalyse Actuelle -
- le Questionnement Psychanalytique -
- la Société de Psychanalyse Freudienne -

## **Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne**

### **Octobre 1997**

La coordination de l'Inter-Associatif Européen de Psychanalyse des 20 et 21 septembre 1997 a décidé de confier la préparation et la tenue de son prochain séminaire des 6 et 7 décembre aux deux associations actuellement secrétaires pour les six prochains mois, soit le Coût Freudien et l'Instituto Il Lavoro Psicoanalitico de Milan.

Il aura lieu à Paris.

Le thème retenu est intitulé:

« Nomination, institution et laïcité »

pour donner une suite aux effets des séminaires précédents commencés à Copenhague en juin 1995 avec Psychoanalytisk Kreds sur "l'hystérie et la modernité", poursuivis à Barcelone en décembre 1995 avec Invencio Psicoanalitica sur les textes fondateurs des associations, puis à Paris en juin 1996 avec Psychanalyse Actuelle sur "psychanalyse, politiques de la transmission, histoire", et à Bruxelles en décembre 1996 avec l'École Belge de Psychanalyse sur "Freud après Lacan", enfin à Montpellier en juin 1997 avec les C.C.A.F. sur "la nomination, la psychanalyse", le séminaire n'avait pas pour la prochaine fois d'invitation au travail soutenue par une association. Par contre, la coordination attend une suite à ce travail de nomination.

La méthode retenue pour la préparation propose que chaque association adresse un texte de deux pages au secrétariat de la coordination avant la fin octobre sur le thème.

Le secrétariat présentera la synthèse problématisée de tous les textes reçus à la coordination de novembre, et il en résultera le texte d'invitation à tous les membres des associations.

A. Masson souhaite qu'un maximum de membres des CCAF puissent s'associer à l'élaboration du lien de notre association à l'Inter. Dans ce cadre il vous propose la lecture du texte qui suit et vous demande d'y réagir par vos remarques, opinions critiques, voire vos deux pages singulières que vous adresserez à A. Sotty dans les quinze jours qui viennent. Le texte qui en résultera et qui sera adressé au secrétariat de la coordination en tiendra compte.

### **Novembre 1997.**

A. Sotty n'a pas adressé à la coordination le texte résultant d'un travail des membres de notre association sur le thème proposé, permettant que se pose la question de ce qui commande la décision dans la pratique de la vie d'une association de psychanalystes qui respecte l'avancée énonciative de chaque un.

## Nomination, institution et laïcité

Notre association, les Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne, a été marquée par la crise de juin 1991 qui a dissout l'impasse de la mise à plat de son expérience depuis sa fondation par un double passage à l'acte.

Le résultat du travail de 20 personnes a été présenté en assemblée générale et ce qui en résultait devait être pris en totalité, pas seulement les énoncés en totalité mais aussi les personnes qui se donnaient comme seules susceptibles de les appliquer. Cette proposition a été refusée par la majorité. Ce refus exclut la proposition, mais pas les personnes.

Le lendemain, quelques personnes n'appartenant pas à ce groupe, et qui avaient réfléchi sur les statuts la veille au soir, ont proposé, à l'assemblée générale en partie désertée notamment par certaines figures marquantes, une réécriture de ceux-ci, approuvés à la majorité des présents.

Quand les énoncés sont à prendre en totalité, au point que ceux qui les formulent ne puissent plus se déplacer dans leur possibilité énonciative qu'à laisser leur place vide, difficile pour ceux qui restent, disant non à cette totalité, de ne pas répliquer tout de suite par des énoncés autres dans lesquels ils se retrouvent, mais qui ne tiennent pas compte que ceux qui sont partis, auraient pu produire avec eux. Laisser la place vide et ne pas laisser du temps sont les deux passages à l'acte qui ont fait passer la crise en déplaçant l'impasse.

Qu'une association évolue, meurt, se transforme est la preuve qu'elle n'est pas une institution, soit ce qui est établi durablement, et qui tient tout seul.

Le pire n'est-il pas que les énoncés qui règlent la vie associative empêchent la possibilité énonciative de chacun de ses membres? Le mieux n serait-il pas que ces règles constituent le cadre où peut être accueilli ce qui vient à chacun, avec soi-même, c'est-à-dire son symptôme? Peut-on le supporter? La transgression continuelle de ces règles ne porte-t-elle pas à "s'exclure, ou provoque-t-elle à "se" faire exclure?

Si l'institution est ce qui est établi, qu'est "ce" qui est à établir? Dans le champ du langage et par la parole, la généalogie instaure le sujet.

La cure psychanalytique tente d'instituer /déstituer le sujet de l'inconscient. Pour cela, il lui faut la règle fondamentale pas sans/passant le désir de l'analyste.

Ce couplage est-il durable?

À quel mode associatif convient-il d'en confier l'entretien?

Avec cette dernière question, l'Inter Associatif Européen de Psychanalyse tente d'appréhender l'objet de son travail. Pourtant, son origine est une réaction contre l'attaque d'illégitimité adressée aux psychanalystes non-ipsistes et son existence ne doit elle rien à Passerelle (passer: elle, la psychanalyse).

L'histoire récente des admissions à l'Inter montre la difficulté de travailler cette question.

Deux voix suffisent dans la procédure pour dire non à la candidature d'une association. Quelle est la légitimité d'une procédure lorsque "on" sait déjà la réponse qu'elle va produire et que la raison de faire tenir l'Inter est de rester contre l'entrée d'une association qui risquerait d'avoir la minorité de blocage? L'argument d'avoir entendu, dans la demande, la référence au "déjà là avant, car à l'origine", ne concerne-t-il pas ce contre?

Les deux admissions suivantes pourraient bien s'être faites au nom d'être là avant, puisque n'est pas apparu ce que leurs candidatures apportaient de nouveau, si ce n'est le regroupement sous deux noms (et statuts) différents l'association de membres qui étaient antérieurement sous un seul nom (et statut)?

N'avons-nous pas à élaborer ce que cet événement peut nous apprendre? A quelle nécessité il répond, notamment pour la psychanalyse?

L'admission, en janvier dernier, des associations candidates européennes, sans parler les différences de problématiques associatives ne répètent-elle pas le non-dit sur les différences non élaborées des associations françaises au sein de l'Inter?

Une association laissera-t-elle sa place vide, passant à l'acte, lors d'un séminaire de l'Inter Associatif Européen, en raison de ne pouvoir politiquement soutenir l'association invitante au regard du public tiers, quand il faudrait par sa présence soutenir la question que pose son symptôme associatif?

La consistance d'un nom, qu'il soit nom propre ou nom commun, ne fait-elle pas symptôme pour chacune des associations que ce soit dans le dire ou dans l'agir? Ne serions-nous sensibles qu'à la conjonction des deux, dire et agir, érigeant notre passion d'être contre, tout contre le nom d'Un? L'INTER pourra-t-il devenir un lieu ter où l'un n'est pas à taire mais à mettre à terre pour faire advenir la métaphore du nom-du-père, ou le nom-de nom-de nom, point trou? Laïcité nous y aidera-t-il?

S'il nous faut déposer les statues, pas sans examen des statuts pour produire un savoir sur le symptôme associatif, passe et cartels sont-ils pour les C.C.A.F., des attributs qui font lacaniens ou des dispositifs dont l'usage nous apprend quelque chose à faire savoir.

A. MASSON  
le 2 octobre 1997

\*\*\*\*\*

**Cher André,**

Quelques remarques sur ton texte introductif au séminaire de l'Inter-Associatif Européen:

La lecture que j'ai retenu de la crise de 1991 aux CCAF est la suivante: une majorité des membres a refusé d'avaliser un projet (celui dit des 20) qui consistait à les priver du pouvoir d'intervenir dans la conduite de la vie institutionnelle, projet assorti d'un chantage: "nous sommes vos dirigeants où nous partons". n me semble que cette majorité était prête à discuter les propositions de modification des statuts. Le passage à l'acte ne fut pas de son fait, elle prit simplement acte que puisqu'elle devenait majorité et devant en assumer les responsabilités elle avait à procéder à un fondement positif, et non simplement oppositionnel, en inscrivant des nouveaux statuts.

J'ai de l'institution, au sens des associations d'analystes, une conception minimale à savoir une communauté de travail qui serait susceptible d'introduire de l'altérité dans la pratique de chacun. Au delà il me semble que nous introduisons un jeu social qui donne appui aux résistances à la psychanalyse, faut-il rappeler le bien connu, mais toujours dénié: "il n'y a d'Institution que de la cure".

Concernant l'Inter-Associatif, il me semble, quand on entend ce que tu évoques; concernant les procédures d'admission, empêtré dans le politique. Cette situation me paraît héritée de la démarche fondatrice qui a reposée essentiellement sur une opposition aux légitimités invoquées tant du côté de l'IPA que de l'ECF sans pour autant s'appuyer sur ce que l'on peut attendre d'une institution adhérente dans son rapport à l'éthique de la psychanalyse. Il n'est donc pas étonnant qu'y coexistent où candidatent aujourd'hui des associations qui ont les mêmes caractéristiques que celles dont nous contestons la prétention à une

légitimité exclusive. Faut-il rappeler qu'il n'a été tiré aucune conséquence de la création de la Fondation européenne, rivale de fait de l'IAE, par des associations participantes à ce même IAE? On pourra me rétorquer que "Paris vaut bien une messe" et que des intérêts d'ordre politique rendent aujourd'hui nécessaire une confédération pas très regardante sur ce que peuvent faire valoir les institutions membres ou candidates quant à leur rapport à l'éthique de la psychanalyse. Je doute que si ces questions ne sont pas abordées, il soit difficile que l'IAE remplisse la fonction qui me paraît être la sienne à savoir de représenter le S (X) de chacune des associations adhérentes.

Quant à la nomination, il me semble qu'en dehors de la cure, elle risque d'être obérée d'une dimension imaginaire et que, donc, tout ce que produit à ce propos une institution est de cet ordre et relève plus d'un acte social qu'analytique. Je pense donc que nous gagnerions à nous interroger sur les effets de nominations dans la cure.

En ce qui concerne la question de la laïcité, il me semble qu'elle est à corréluer au très connu: "la psychanalyse fera da se" ceci étant à entendre tant du côté des savoirs que des pouvoirs sociaux y compris celui que pourrait s'arroger une association d'analystes. C'est à ces conditions que la problématique de la nomination pourra advenir, la contingence d'une lettre faisant bord à la jouissance, quelconque et cependant singulière d'un acte où le sujet se compte.

Amitiés

Albert Maître

\*\*\*\*\*

## NOMINATION

Depuis 1983 certains quittaient les CCAF avec pour chaque UN "Sa propre table de multiplication et sa propre unité de poids et de mesure" anticipant la collusion des noms à un texte (de proposition de statuts, 1991) soit l'éloquence d'une weltanschauung - le texte rédigé pour le secrétariat de la coordination en marque l'implicite et les attentes.

L'équivalence du "Style" au "Symptôme" devrait laisser un espace (transitionnel?) du sujet par rapport au "Cadre des énoncés réglant la vie associative" à ce qui serait un "état d'esprit". Le symptôme pouvant être du côté de l'esprit d'état - ouvrant des perspectives d'une pratique relevant du "Sujet pour l'ICS" ou alors d'une croyance de l'analyste par identification projective provoquant dans la cure la collusion de 91, de l'analysant à son dire: du sujet de l'ICS;

Que la laïcité ne soit pas une illusion de se tenir à l'écart des discours de croyance et/ou de leur effets.

Claude MASCLEF,  
le 2/10/97

## RÉPONDRA-T-IL ENFIN (À L'APPEL DE SON NOM) ?

Le psychanalyste *devrait* savoir une chose d'un savoir qui n'est pas institutionnel - : que la nomination n'est jamais le fait que d'un autre (Qui nomme?). Autrement dit : forme passive. Être nommé par. La nomination se reçoit... ou se refuse (la nomination : une affaire de *Versagung* bien comprise).

Variations subséquentes, par transposition à la forme active (où paraît Monsieur le sujet) : «Je te / le nomme, tu me / le nommes, il me / te nomme, ça me / te / le nomme» (on notera le tu : tu-me, tu-le ça dit quelque chose de l'injure). Mais jamais la forme réflexive («Je me nomme, tu te nommes, il se nomme, nous nous nommons», etc... Pour les non convaincus, lire l'épisode biblique de Babel: "Un jour les hommes voulurent se donner un nom.... N'étant pas de cette forme réflexive, les «je te nomme ... ça me nomme» n'ont donc apparemment rien à voir avec l'analyste ne saurait s'autoriser que de lui-même”.

Sauf que le réflexif n'est l'identique à soi que pour les ânes. «Lui même» : où donc le pauvre analyste va-t-il donc bien trouver ça? Anticipation qu'il est impossible d'institutionnaliser. Bien entendu, rien n'empêche qui veut de contourner l'impossible : *pouvoir* d'un "sujet constituant", parce que l'impuissance se conjure, pas l'impossible.

"Ici, on nomme!", dirait l'enseigne (c'est pas vraiment gratis). Alors tous, ils se précipitent: "moi!" "non, moi!" "moi! moi!". Tous? non. Il y en a un qui reste là, qui regarde d'un air ennuyé, puis qui va s'en aller, aux prises avec des états d'âmes changeants. Une gentille dame vient à passer. "Et toi, mon enfant, tu ne veux pas être nommé?" Un homme sympathique lui court après : "Et toi, là-bas, viens ici t'as pas envie d'être nommé?" Celui-là est allé un jour, seul, à l'analyse - vous avez remarqué : à l'analyse, *on y vient*.

*Vor dem Gesetz*, devant la loi, a écrit Kafka : *Alle streben doch nach dem Gesetz*, tous aspirent à la loi. Tous les symptômes. De fait, avec le symptôme, on y est presque. Ça de Kafka ne se dépasse pas, ce que le 12 janvier 1955 Lacan disait de l'anti-K. dénommé Hegel, dans un exemplaire contre-sens et n'y voyant que du feu, celui de la rade de Toulon, et de la fumée, celle de la machine à vapeur. Abraham-Kant, Kafka-Freud : la loi, pour la constitution des scènes singulières de la nomination. La culture avec la loi vient cette scène singulière, cadre pour penser la violence de la nomination. En effet, que veut dire *Über*, lorsque Freud nous dit que la culture est quelque chose qui est *au-dessus* de l'humanité?

Il n'y a aucune raison d'idéaliser la nomination, quelle qu'elle soit : "Truie!" (bien sûr, ne le prenez pas mal). Bien sûr. Bien sûr (ou : peut-être) vient-on au contraire de reconnaître aussitôt les raisons - les plus fortes qui soient - qui poussent à idéaliser la nomination. Avec la nomination de "psychanalyste", on atteint des sommets. Qu'est-ce qu'une illusion? C'est le déni du déni, c'est instituer la nomination pour y échapper plus sûrement. Pas l'*über*, plutôt le beurre (et l'argent du) : ça glisse carrément vers l'au-delà (*Jenseits*).

Bon, voilà, j'espère avoir parlé un peu d'analyse. La nommer, pour finir? "Laïque". La laïcité n'est autre qu'une disposition à la science par une attitude préalable de non-savoir (il s'agit de savoir institué). C'est le nom des Lumières renouvelé par la psychanalyse (c'est à dire le sujet qui guérit par l'effet de sa propre science, vers où le mène l'inconscient). Et d'autres noms encore, dans cette veine. Vis à vis des "techno-sciences", psychiatrie *included*, l'enjeu est de taille.

## Le Cercle Freudien

Arguments pour le séminaire de décembre 1997

Nomination, Institution, Laïcité

À lire l'évolution du Cercle Freudien depuis 15 ans, il s'avère que c'est dans l'après-coup que se formalisent ses choix Institutionnels

- hétérogénéité et franchissement par la mise en travail de plusieurs lieux.

- effacement des fondateurs et mise en question du discours du Maître impliquant ce qui ne s'efface pas, soit la trace de l'effacement;

- privilégier la fin de l'analyse du côté du savoir faire avec la singularité.

- Il s'agit en quelque sorte de faire écart avec la nomination héritée de l'École Freudienne et de chercher une autre modalité pour la nomination qui peut se résumer par la notion de perlaboration du nom.

- une des caractéristiques du Cercle Freudien aura été depuis sa fondation de maintenir une exigence démocratique qui fasse appui au désir de l'analyste et contrepoint à la dérive transférentielle.

- quant à la laïcité, nous proposons de la comprendre comme l'enjeu d'une tension entre l'analyste et l'institution ce qui problématise la question de l'autorisation.

## Le Coût Freudien

### «Nomination-Institution-Laïcité»

Nul ne saurait être plus questionné que le psychanalyste par la question de la nomination étant donné que le réel orientant sa pratique - le \$ de l'I.C.S. - lui enseigne que le sujet se spécifie précisément d'être soustrait à toute possibilité d'être nommé ou prénommé -

Dès lors certaines questions cruciales sont

1 - Comment cet innommable - qui détient dans la religion une signification sacrée peut-il être abordé dans une perspective laïque?

2 - Quant aux associations psychanalytiques - dans la mesure où l'inscription sociale requiert d'elles des nominations d'analystes - peuvent-elles prendre en charge la question de l'innommable, qu'un par un, chaque analyste reçoit de sa pratique?

En fondant l'E.F.P -en 1964 - Lacan prenait acte de celle antinomie entre le singulier et le collectif, en proposant deux significations divergentes au mot «analyste»;

- par l'analyste qui «ne s'autorise que de lui-même » (A.P.) était conféré au nom «analyste» le sens d'un verbe affirmant une signifiante alors qu'à l'analyste reconnu par un jury (A.M.E.) était conféré un signifié au niveau duquel le groupe pouvait se reconnaître au nom du «bon sens».

Quelques années plus tard - en 1967 - Lacan proposait, avec la Passe, une troisième nomination (A.E.) qui était une tentative d'articulation - non réalisée par les deux premières nominations - entre le singulier et le collectif.

Nous pouvons souhaiter que le séminaire inter-associatif des 6 et 7 décembre prochains soit l'occasion de nous laisser enseigner par l'expérience de ces dernières années et par celle du récent colloque de Montpellier.

Nous suggérons pour la préparation de ce séminaire, que chaque association fasse connaître par fax la question argumentée qu'elle souhaite mettre à l'étude.

Le Coût Freudien  
(octobre 1997)



**Nomination - Institution - Laïcité**  
**À propos de la laïcité et à partir de la lecture**  
**des textes reçus pour ouvrir le débat de la dernière coordination permanente**

Nous aborderons la laïcité de biais, par le biais "frontal" d'une logique oppositionnelle. Nous retiendrons, tentation facile, une première opposition: celle de la laïcité à la religion. Cette dernière est à considérer non pas dans le sens d'un complexe doctrinaire et rituel, régi par la croyance en l'au-delà ou en tout cas en un être surnaturel, mais comme *religio*, ce qui relie, qui établit un lien stable. La laïcité sera alors une attitude de déliaison, de denouement de dénuement.

Une autre opposition, moins banale, est celle de la laïcité à l'idéologie, c'est à dire à tout système de pensée clos, qui ne connaît pas de dehors. L'idéologie serait alors toute pensée et toute théorie infalsifiable, (toujours vraie), totalisante et totalitaire, qui n'admet pas d'alternative à elle-même. L'instance fondamentale de l'idéologie est la conscience réifiée (fausse conscience), c'est-à-dire une conscience qui a perdu sa souplesse, sa flexibilité dialectique, et avec celle-ci toute capacité d'être affectée par ce qui lui est extérieur. La manifestation de sa sclérose est sa tendance à s'institutionnaliser, se fixer derrière un ordre immuable, hiérarchisé, qui se réalise par le cloisonnement de domaines coupés les uns des autres.

Ce n'est pas vrai - il n'y a plus de naïfs pour y croire - que les institutions ne pensent pas. Elles pensent, et elles le font en philosophes. Toute institution a une double vocation philosophique: elle est aristotélicienne et platonicienne. Elle est, vocation protéiforme, les deux à la fois. Une institution n'a de meilleure ressource pour maîtriser le devenir que la hiérarchisation (aristotélicienne, en genres et en espèces) et le cloisonnement (la méthode de Platon, qui procède par séparations successives, cf. *Le Sophiste*). Avec comme conséquence l'impossibilité de résoudre toute crise (à la lettre séparation, du grec *crisis*) d'autre manière qu'en la congelant, dans et par la séparation, l'exclusion, le barrage.

Une idéologie, tout comme la religion, a ses rituels. La pratique à laquelle elle astreint ses sujets, est la glose, le commentaire. Si le commentaire est l'attitude que toute idéologie impose à ses adeptes, un repliement du texte sur lui-même pour lui faire re-dire ce qu'il dit déjà, à la *lettre* (qui est toujours en place), il nous semble que la critique sera le "journal de bord" d'une attitude laïque. "*Un peu de graine de Critique, qui ne coûte pas cher*" (Lacan. Écrits, p,780).

Critique au (double) sens kantien de l'art des limites à ne pas dépasser et en même temps art du franchissement possible. Pratique analytique, de repérage, dans un premier temps; mais aussi pratique d'une constante mise à l'essai. Une attitude laïque résoudra toute crise non pas dans la séparation psychotique, dans le cloisonnement antidialectique de la fausse conscience, mais en passant de la *crise* à la *critique*. Et ce passage, fondamental, de la crise à la critique, ne peut s'instaurer que dans un double mouvement: de déplacement des *questions* et de reformulation des *problèmes*.

La critique en tant que art du franchissement possible, essai de la pensée pour ne pas être trop gouvernés est toujours critique des institutions. Qu'il suffise de rappeler que la critique naît, à l'âge des Lumières, comme réponse et comme questionnement face à l'absolutisme. Il s'agira donc d'ouvrir "une brèche dans le cloisonnement interne des résistances mises en œuvre par l'institution et qui entravent l'avancée du discours psychanalytique" A l'opposé des démarches "totalisantes" à une capitalisation du savoir, le franchissement possible dessinera une trajectoire inouïe, celle de la "singularité du trajet par lequel l'analyste réinvente l'analyse" (V. Azoulay, C. Azoury, M. Martin).

Cela ne va pas sans risques: les risques que toute ouverture comporte.

*La bouche*, d'abord. Le risque de ne pas "bien dire", de ne pas "bien nommer" que la bouche entraîne avec elle, lorsque se produit le "miracle du nom", sorte de scandale ontologique, qui nous plonge "au cour d'une création, d'un réel profondément silencieux".

Le passage de la crise à la critique, du non dire au dire, ou, lorsque la nomination fait la grimace, du bégaiement à la nomination, ne pourra que dé-boucher sur une nouvelle scène, produite par le pari risqué du jet de mots. Ce dernier étant un véritable jet de dés, dont la mise est la nomination: une nouvelle *mise* en scène de la "couleur des pulsions qui confèrent au dire nommant son souffle .et son inouï étonnement" (D. Bonnetti)

Une attitude laïque coïncidera forcément avec l'essai de la flexibilité, du changement, du passage: pour que les énoncés ne soient pas à prendre en un seul bloc, monolithique, "en totalité, au point que ceux qui les formulent ne puissent plus se déplacer dans leur possibilité énonciative qu'à laisser leur place vide" (A. Masson). Laïcité, encore une fois, contre la part (?) de totalité que la notion d'idéologie implique.

C'est par le détour de la "critique freudienne des illusions" que la laïcité et cet art des limites qui est la critique se rejoignent, dans le questionnement de l'institution. Si "justement, la psychanalyse n'est pas "institutionnalisable", "le nouveau, c'est dans l'affirmation, pas moins révolutionnaire que laïque, de l'irréductibilité de l'écart (du différend) entre l'insistance et l'institué" (T. Perlés). Le franchissement possible se heurte alors à la dimension polémique (le différend de Lyotard) du logos, à l'infranchissable différence qui dissout la logique identitaire dans une polémologie, un art de la guerre qui ne peut pas ne pas creuser ses tranchées. La guerre est comme une tentative extrême et permanente de concilier l'inconciliable.

Dans le sillage de Lacan, la nouveauté et la polémologie, le nouveau plus la guerre, donnent, de par le saut mortel d'une algèbre de l'historique, la révolution comme résultat, dans l'axiomatique précaire d'une logique toujours à remanier. Mais, "*c'est la liberté de désirer qui est un facteur nouveau, non pas d'inspirer une révolution, c'est toujours pour un désir qu'on lutte et qu'on meurt, mais de ce que cette révolution veuille que sa lutte soit pour la liberté du désir*" (Lacan, Écrits, p.785).

Dominique Le Vaguerèse

**\* liberté du désir qui peut avoir comme prix la révolution.**

**à une dissolution  
succède une  
autre  
----> Terreur**

## **École Belge de Psychanalyse**

**Questions  
de  
l'École Belge de Psychanalyse  
pour  
le Séminaire Inter-Associatif  
de décembre 1997**

Faut-il prendre la question de la nomination par le biais de l'innommable? Les organisateurs du séminaire de Montpellier avaient voulu faire circuler entre nous les concepts majeurs de la psychanalyse en tant qu'impliqués (et visés) par l'acte de nomination (théorique et pratique) du psychanalyste ou d'une association de psychanalystes. Ne faudrait-il pas continuer dans ce sens?

De plus, prendre les choses par le biais de l'innommable, cela n'infléchit-il pas le sens de la "laïcité" du non-médical (Freud) au non-religieux? Quelles conséquences pour la situation du psychanalyste dans la cité? Faut-il, aujourd'hui, se démarquer davantage du religieux que du médical (et des sciences exactes)? En s'engageant dans une confrontation trop marquée avec le religieux, la psychanalyse ne perd-elle pas son pouvoir critique dans les débats actuels plus larges (avec la psychiatrie, les sciences, la société...)?

Il n'en reste pas moins que la difficulté essentielle des institutions analytiques reste celle d'avoir à nommer la chose analytique (le travail conceptuel), à nommer les analystes, à se nommer comme collectivité. Les efforts de Lacan pour donner lieu et forme à cette tension (entre l'impossible à dire et le discours commun) peuvent-ils aujourd'hui nous éclairer?

## Il Lavoro Psicoanalitico

### Nomination, institution, laïcité

Raffaella Colombo, Maria D. Contri sollicitées par le titre du Séminaire, proposent à l'attention, et au débat, des collègues de l' I.A. un ensemble de thèses qui résultent du travail de Il Lavoro Psicoanalitico-Studium Cartello dont elles participent:

E in un campo di domanda e offerta che il soggetto nasce  
(non nel "linguaggio", né nel "simbolico"..  
al quale campo egli é.. adeguato perfino in eccesso.

domanda e offerta riguarda anche pensiero, e parola..  
gli atti di lingua o atti linguistici sono anzitutto atti istitutivi di rapporto..

Non esistono leggi del pensiero. "Pensiero" é il nome della facoltà del soggetto  
di elaborare la legge del moto del suo corpo.  
non esistono leggi del pensiero, bensì pensiero di leggi  
"pensiero" é un nome della libertà.. il suo lavoro é l'invenzione della legge

l' "Inconscio" freudiano; una tale ragione o pensiero della legge

senso laico di una competenza linguistica senza mediazione professionistica,  
o di una comunità linguistica.. senza confini disciplinari

la psicoanalisi ha, anzi é, un ministero laico  
come b sono i ministeri del governo di un paese,  
con la differenza che si tratta di un ministero di un'altra città

l'esercizio del loro ( degli psicoanalisti) ministero di cura nel mondo  
consiste nell'applicazione di esso alla cura di persone  
in cui la crisi della legge si declina come malattia

siamo freudiani, in un dopo consistente nell'aver  
perfezionato il pensiero di Freud avendo riconosciuto nei suoi termini  
i termini di una legge di natura come diritto naturale

Giacomo B. Contri, *Il pensiero di natura*

La nomination en tant qu'acte juridique. Est-ce que l'enfant s'autorise de soi-même?  
par Raffaella Colombo

Pouvoir constituant individuel comme condition de possibilité du savoir du sujet et de sa laïcité.  
Conditions de possibilité d'une communauté psychanalytique.  
par Maria D. Contri

## Psychanalyse Actuelle

### Réflexions sur Nomination/Laïcité/ Institutions « Clinique des Psychanalystes » (titre proposé par Psychanalyse Actuelle ce 15. 11.97.)

Pour Freud la laïcité commence par l'exercice d'une pratique, la psychanalyse désassujettie et de la médecine et du religieux . Cette ligne reste essentielle, bien que de nos jours la question de la laïcité soit plus largement étendue à l'exercice d'une pratique politique nommée comme telle.

Ainsi Freud fait-il sortir la médecine de son rail biologique en ouvrant une possibilité, celle de l'écoute d'une parole singulière, telle que le corps appartienne à celui qui, comme sujet, le parle.

**La nomination de la psychanalyse** s'effectue à partir du cas *Irma*, un cas médical.

A Copenhague avait été proposé le thème du premier séminaire « **Hystérie et modernité** », mais il y eut échec relatif à répondre.

Cela nécessite aujourd'hui de réinventer sans cesse la psychanalyse, car « Le malaise dans la culture » traverse aussi la psychanalyse elle-même.

En effet, comment la psychanalyse prend-elle en charge l'inavouable du corps, obscurci de plus par des retours de l'histoire du social, de la science dans les cures?

Cela aboutit souvent à un silence sur le **corps**. Mais surtout la demande d'analyse aujourd'hui s'effectue souvent par la dimension de la plainte, de la souffrance, du besoin de réparation.

Or, si la demande est bien médicale, pour que l'écoute soit analytique, il faut qu'elle soit «laïque».

Sinon apparaît le risque de dérive vers le dogme, la croyance, le religieux (sans que ce soit religion pour autant).

Cette nécessaire laïcisation de la demande fait appel à une mise en tension entre la double inscription de la mémoire, (avec le retour du refoulé comme **symptôme**) et la nomination dont l'un des effets est la prise en compte de l'histoire.

Entre histoire et mémoire existe le temps de la nomination. Le passage du privé au public est celui entre mémoire et histoire pour tout un chacun.

Reporté dans le champ de la cure, cela signifierait qu'avant le temps de la nomination, Il y a à reconnaître la demande comme symptôme (Lacan nomme cela l'écart entre symptôme et sintome). Et Freud évoque la guérison comme «de surcroît», soit que la mémoire donne cadre à la jouissance du symptôme . Par exemple la nomination d'une fin de cure est de «*s'identifier* à son *sintome*», soit de reconnaître la limite entre jouissance et savoir.

Existe le risque de perte de cette limite (Jouissances non soumises à l'impératif du signifiant).

Cela indiquerait que «laïcité» s'équivaut à la prévalance du singulier sur le collectif: Dès lors une telle demande qui, de médicale, devient «laïque», est une donnée asymptotique.

L'histoire serait de l'ordre du collectif et l'organise par la nomination. S'il y a défaut de nomination, l'abjection devient prévalante dans l'institution (ou l'obscène pour être plus «gentil»).

Cela définit l'actuel du «Malaise» depuis les camps et les retours non repérables de l'histoire.

(Cf. le Procès Papon où l'accusé -comme tout accusé de crime contre l'humanité- se pose en témoin jouissant -obéir aux ordres- à faire jouir sans fin une administration en place de père primordial concrétisé).

Concernant l'**institution pour psychanalystes**, la nomination ne devrait avoir qu'un effet éphémère, dans son Inaugural lui-même. Toute chronicisation abolit l'effet sujet par le signifiant alors que la nomination a un effet signifiant. Sinon cela aboutit au dogme, et l'instauration d'une jouissance hors limite.

Cela a des effets sur la pratique psychanalytique (et nécessite **la passe comme procédure** produisant de l'inaugural d'une nomination. NB : à Psychanalyse actuelle, un bon nombre d'entre nous est pour la passe, elle n'y est pas en fonction encore à ce jour).

Une incidente : rappelons ici que «l'appel à la désobéissance civique» fut suivi par 850 psychanalystes ayant accepté de mettre leur nom sur une liste en Mars 97, en France. Est-ce passage inaugural du privé au public? Une telle liste aura-t-elle constitué une nomination de la psychanalyse? (NPO: la désobéissance civique est un inaugural, comme première règle démocratique quand la loi devient criminelle).

«La nomination est le temps de l'objet» (Lacan, Séminaire II). SI l'objet est le silence, l'absence de cri du corps, le cri de l'inavouable du corps devient inaudible, sauf peut-être dans une psychanalyse. D'où «**Mémoire freudienne, mémoire citoyennes** »

C'est dire que la nomination est localisable d'abord du côté de la mémoire freudienne. Cela permet au symptôme de s'organiser et d'être un objet de savoir du psychanalyste, à l'insu, dans un premier temps au moins, de l'analysant.

Avançons qu'à partir de cela le sujet se fonde à partir de trois oppositions:

- la différence des sexes,
- l'oscillation absence/ présence,
- la « différence » à inscrire entre vie et mort.

Sinon l'alternance «**ou transmettre ou jouir**» s'abolit et tout va du côté jouir.

Comment dans la cure le symptôme fait nomination, comment la demande médicale devient analytique, telle que le corps prenne place dans l'opération subjective de la division. Dès lors un corps appartient à celui qui comme sujet le parle *depuis un autre*.

Cet appel à la vérité peut se cristalliser, rester symptôme, ne pas passer à la nomination.

Là, **le transfert** advient comme stagnation dans la dialectique des partenaires de la cure. Freud parle de complication *inattendue*,

Une telle stagnation se situerait donc entre symptôme, noué à la mémoire freudienne, et nomination nouée à l'histoire.

Cette stagnation provoque la demande d'analyse. Cela se retrouverait chez les psychanalystes : clinique des psychanalystes dans leur lien social, en tant que clinique de la laïcité, un par un *public* trouant la massification du collectif.

Et dès lors la pratique analytique se révèle-t-elle comme «complément non homogène au symptôme du névrosé» du fait de cet écart - **le transfert** - qui est un savoir de l'analyste que l'analysant lui prête, il le lui suppose du fait de son symptôme.

Si l'articulation entre mémoire et histoire s'effectue par le transfert, désir du psychanalyste et celui du psychanalysant sont tels qu'il revient au psychanalyste de ne savoir nommer qu'au risque d'en altérer le cours.

Mais si la mémoire ne peut s'inscrire, est refusée, forclosée, la nomination du «symptôme» est plus ou moins impossible. Est-ce cela le «**Malaise dans la culture**» qui traverse la psychanalyse?

Le cartel : Alice Cherki, E-Didier, J-J. Moscovitz, Michèle Dolin, Eugène Perla.

## Le Questionnement Psychanalytique

### Nomination (argument)... et "Le bien dire"

Le groupe de travail "Peut-on nommer l'originnaire", comme nous l'a rappelé André Masson à la dernière Coordination, fut très animé.

S'il est vrai qu'il y avait là quelques "ténors" je ne soutiendrai pas, quant à moi, que ce fut pour cette raison que ce groupe fut si couru. Point n'est toujours besoin d'infantiliser à ce point le désir de travail et la curiosité intellectuelle des analystes.

Le thème nommé (!) comme Il l'était devait y être, je crois, pour quelque chose.

L'originnaire nous renvoie de diverses façons à la bouche (os-oris), au trou, à l'orifice d'où se profère le miracle du nom. Que ce miracle soit partagé par tous, ou peu s'en faut, risque bien d'en oblitérer le scandale au cœur d'une création, d'un réel profondément silencieux.

Ce don a tôt fait, dans l'histoire de l'humanité, de se développer dans l'art de sa pratique. La rhétorique en est la dimension la plus exemplaire. Son usage en a été jadis régi par la scolastique.

Que je soulève en passant la question de la rhétorique m'amène à ma question: quel rapport, parmi d'autres, pourrions-nous interroger entre le concept de la nomination et celui du "bien dire" si souvent évoqué par Lacan?

Je voudrais illustrer cette question par un petit extrait clinique.

Une jeune femme, en analyse depuis quelques années (une analyse qui pourrait s'avérer dans un temps futur comme didactique) soumet à l'analyste un énoncé qui a l'allure d'un constat: "je ne parle pas bien". La voilà qui associe. Cela la ramène au lieu où elle travaille comme éducatrice, un lieu très sous influence, un lieu aux prises avec le déploiement d'un "certain" discours psychanalytique.

Son assertion "je ne parle bien" la questionne sur les mots, sur son manque de savoir quant à l'exactitude des mots. On se croirait dans le Cratyle.

Puis lui revient en mémoire un petit fait d'apparence anodine. Un enfant du lieu où elle travaille, un psychotique, ne parle qu'en élidant des mots toutes les consonnes. Ce jour là cet enfant lui exprimait un souhait: qu'elle lui lise une histoire. La jeune femme s'exécuta alors mais en parlant comme lui, en s'efforçant d'éliider les consonnes. L'enfant n'apprécia guère et lui lança - mais en articulant cette fois tout à fait correctement! - : "Tu parles mal

Peu importe de déduire quoi que ce soit, de ce petit épisode, du point de vue de la structure de l'enfant. Ce qui me paraît intéressant pour l'argument que je développe c'est de faire rebondir jusqu'au secrétariat de l'I.A. un certain nombre de questions. Qu'est-ce que bien parler? Qu'est-ce que bien dire? Bien nommer en somme.

En quoi la praxis analytique est-elle (ce que je crois personnellement) engagée dans cette affaire du bien dire? J'incline il est vrai la nomination du côté du dire ce qui amplifie peut-être la portée du concept. N'empêche: dire a bien affaire au nom, au jet du nom, au don du nom, au risque du nom.

L'enfant de cette petite histoire, je l'ai entendu, dans la parole de l'an alysante, comme posant un acte d'analyste, sauvage sans doute mais néanmoins efficace. A quoi donc la renvoyait-Il quand elle s'est mise à le singer et que, ce faisant, elle y perdait la langue, la sienne et celle de l'Autre aussi bien?

Cela réanime en moi le thème d'un des derniers ouvrages de Derrida: "Le monolinguisme de l'Autre". Je le cite et le synthétise de mémoire: comment puis-je parler ma langue alors qu'à l'origine cette langue que je dis mienne n'est pas à moi?

Le fût-elle enfin - ce qui constitue proprement le fond de ma question: le peut-elle? A quel prix? - ce ne sera, faut-il le dire, jamais tout à fait ça.

Se contenterait-on dès lors, comme on nous le rapporta à la Coordination, d'avouer en quittant le jeu: "D'autres le disent MIEUX que moi."

Dans ce cas les dits "ténors", ceux qui sont supposés nommer mieux que d'autres, loin de tirer jouissance de leur art, en renvoient, plus sûrement certains au lieu du rendez-vous de leur désir de parlêtre: "seras-tu enfin à la mesure de ton désir de bien dire et de produire sans art particulier ni artifices d'aucune sorte une parole qui soit tienne"?

Il ne suffit pas qu'il y ait des mots pour le dire, encore peut-on espérer que cela soit bien dit. Sans rhétorique, sans redondance ou alors elle sera musicale, sans emphase ou alors elle soulignera l'humour, sans enjeux autres qu'un désir de dire qui s'autorise. Simplement et avec, éventuellement, la couleur des pulsions qui confèrent au dire nommant son souffle... et son inouï étonnement.

Daniel Bonnetti

BersWles-LAbbaye 28/09/97



## Société de Psychanalyse Freudienne

### LA NOMINATION NOMME AUSSI LES NOMMANTS

Qu'est-ce qui pousse les analystes lacaniens, regroupés en diverses associations depuis la dissolution de l'E.F.P., à ne pas se contenter de la seule supervision comme moment terminal du parcours de formation d'un analyste?

L'héritage de Lacan. Dans son cheminement théorique, Lacan a saisi ce qui, dans le collectif de l'institution, constituait une résistance à l'avancée du discours analytique produit dans l'espace de la cure et poursuivi dans celui de la supervision.

La passe fut une tentative de lever les résistances collectives des analystes en permettant au S (X) produit par une cure singulière d'être transmis aux quelques autres de l'institution, ce qui devait réveiller en eux les traces oubliées de leur fin d'analyse. L'aspect subversif de cette transmission renoue avec le tranchant de l'héritage freudien, "conservé formellement" par l'I.P.A., tout en proposant cependant d'aller au-delà de la conception freudienne de la fin de l'analyse, endiguée par la structure même de l'institution analytique.

Pour lever la sédimentation des résistances de l'analyste après plusieurs années d'expérience, Freud proposait aux analystes de refaire une tranche tous les cinq ans. Lacan a parlé sur la passe pour permettre aux quelques autres de l'institution de renvoyer à un analyste, ce qui pourrait s'énoncer ainsi: "il y a quelque chose que tu n'as pas entendu dans l'analyse de tel ou tel de tes analysants".

Hérité de l'expérience du C.F.R.P., le jury d'association à la S.P.F se propose de reprendre ces deux héritages de Freud et de Lacan. L'expérience de certains jurys nous a enseigné qu'il était possible de nommer de l'analyste chez un candidat qui s'expose à parler de ce qui l'a fait analyste et de ce qu'il fait comme analyste. L'articulation de l'analyse du candidat à son travail d'analyste souligne l'importance de la nomination d'une singularité du trajet par lequel l'analyste réinvente l'analyse.

Le tirage au sort de deux des quatre membres du jury composé par le candidat permet une circulation du savoir transmis qui s'oppose à l'illusion d'une capitalisation de ce savoir, telle qu'un "corps de didacticiens constitués" ou un corps des Analystes de l'École (A.E.) du jury d'agrément de l'ex E.F.P pouvait produire. Parmi les deux autres analystes choisis par le candidat, le fait que l'un des deux puisse être extérieur à la S.P.F ouvre une brèche dans le cloisonnement interne des résistances, permet ainsi au savoir produit de circuler vers l'extérieur et donne accès aux membres de la S.P.F. à l'expérience de leurs collègues des autres associations psychanalytiques quant à la nomination. Cette possibilité offerte au candidat relance dans le travail du jury le principe de la double appartenance.

La nomination du candidat relevant du seul jury, le Conseil d'Administration ne faisant que l'entériner, il n'existe pas une instance permanente qui détiendrait un illusoire pouvoir de nommer. Cependant, les quatre membres du jury se doivent de transmettre alors au Séminaire des Membres Actifs ce qui justifie la nomination qu'ils ont énoncée ou la non-nomination. Ce qui permet de mettre au travail, de façon permanente, la communauté des membres actifs. D'un certain point de vue, le jury pourrait être l'un des lieux qui empêche l'institution de glisser sur sa pente naturelle en érigeant l'oubli en maître.

Victor AZOULAY, Chawki AZOURY, Maryse MARTIN (Octobre 1997)

## POUR CONCLURE CE COURRIER

Jean-Christian Delay, pour inaugurer un travail d'écriture par Internet sur le règlement intérieur de l'I.A.E., m'a demandé de lui répondre sur le remaniement des statuts provisoires de l'InterAssociatif-de-Psychanalyse proposés par leur cartel I.A. de Psykoanalytisk Kreds en mars 97.

Le travail de secrétariat de la coordination et les effets de cette année de travail à propos de la nomination avant, pendant et après Montpellier m'ont amené à proposer une réécriture du préambule des statuts de l'I.A., qui tienne compte de l'expérience I.A. depuis les propositions votées à Bruxelles.

Plutôt que d'ajouter les articles 1 et 2 de ces propositions au préambule des statuts, et en souhaitant tenir compte des remarques concernant les verbes réunir et organiser, rouvre de Freud et celle de Lacan, l'axe, l'insistance à rappeler qu'un seul I.A. peut exister, et l'hétérogénéité pour laquelle Psykoanalytisk Kreds a connoté le sens, je propose l'écriture suivante:

**L'Inter-Associatif-de-Psychanalyse reçoit l'inscription des associations psychanalytiques qui souhaitent promouvoir l'étude de leur fonction dans la formation du psychanalyste, notamment dans la distinction des rapports singuliers de chacune d'entre elles à l'œuvre de Freud et à l'enseignement de Lacan, pour apprendre de leur partenariat de travail les raisons d'une politique pour la psychanalyse**

**Il laisse à chacune d'entre elles, avec leur histoire et leur enjeu propre, la responsabilité de la formation des analystes, et donc le soin de traiter la question de la garantie.**

**Il prend en compte la diversité de l'espace psychanalytique ainsi formé, constituant un pari sur l'hétérogénéité, d'ailleurs propre à l'expérience analytique, y saisissant aujourd'hui la chance et la nécessité d'une mise au travail de l'analyse laïque**

De ces trois paragraphes, seul le premier a fait l'objet d'un consensus, sans vote, lors de cette dernière coordination. Les réserves justifiées doivent faire l'objet d'une proposition rédigeant l'alternative écrite par l'association qui la pense, pour être soumise au débat dans la coordination. Ce qui resterait d'inintégré à ce préambule pourrait composer la diversité des positions théoriques auxquelles les associations tiennent comme a priori à leur rencontre de travail, à collecter dans la charte constituant ainsi les différences que l'Inter-Associatif révèle.

A. Masson